



## Informations générales et règlements

### Horaire d'opération

- Camp de jour / Camps spécialisés : lundi au vendredi de 9h30 à 15h30 à moins d'avis contraire.
- Service d'accueil : lundi au vendredi de 7h00 à 9h30 puis de 15h30 à 18h00.
- Aucune activité le 1<sup>er</sup> juillet 2020

### Modalités de paiement

- Aucun remboursement ne sera fait après le 10 juillet 2020. En cas de remboursement **avant le 10 juillet**, une pénalité de 50\$ ou 10% (la plus petite somme des deux) sera exigée. Après cette date, des notes de crédit, valides pour un an, seront émises. Pour toute demande d'annulation, vous devez aller télécharger le formulaire « Demande d'annulation » sur notre site internet et nous l'acheminer par courriel ou le remettre au coordonnateur du camp de jour.
- Si un chèque est retourné avec la mention « **Provisions insuffisantes** », il devra être remplacé dans les plus brefs délais **par de l'argent comptant** et des frais de \$10 seront aussi appliqués.
- Tout dossier non conforme engendre un risque de renvoi. Il est de votre responsabilité de vous assurer que les frais de camp de jour soient acquittés à temps.
- Pour recevoir un relevé 24 indiquant le total des frais payés pour chaque enfant ayant fréquenté le camp de jour et/ou le service d'accueil, il faut obligatoirement avoir complété le verso de la fiche d'inscription (ces informations demeureront confidentielles). Ce reçu officiel vous permet de demander un crédit d'impôt remboursable pour les frais de garde du ou des enfants.

### Entrée des enfants

- Centre St-François d'Assise (2160 Liébert): L'entrée se fait par la porte du stationnement
- Centre Pierre-Bernard (3055 Mousseau): L'entrée se fait par la cour d'école qui fait face au parc
- Centre Ste-Claire (camps spécialisés) : L'entrée se fait par le 8695 Hochelaga, suite 201.
- Aréna Clément-Jetté (8780 Dubuisson): L'entrée se fait par la porte principale.

Afin d'éviter les bousculades, les disputes et les accidents, les jeunes ne fréquentant pas le service d'accueil sont priés de se présenter au camp **seulement 5 minutes avant le début des activités**. Nous ne sommes pas responsables des enfants avant le début du camp, soit avant 9h30 et après le camp, soit après 15h30, à l'exception des enfants fréquentant le service d'accueil.

### Horaire de la semaine

Tous les vendredis (ou les lundis pour les nouveaux inscrits), un journal hebdomadaire est remis aux enfants. Il y est décrit les activités de la semaine. Il est important de le lire attentivement puisque les heures d'opération du camp de jour sont parfois modifiées en raison d'une sortie. **La ponctualité est de mise.**

### Service d'accueil

- L'enfant fréquentant le service d'accueil doit **OBLIGATOIREMENT** aviser le moniteur responsable **à son arrivée ainsi qu'à son départ**.
- Pour les usagers qui désirent utiliser le service d'accueil ponctuellement, les frais de \$5 sont payables au préposé à l'accueil avant l'utilisation.
- **Le service d'accueil ferme ses portes à 18h00.** Des frais de **1\$ par minute** vous seront facturés en cas de retard et ce, dès le premier retard. Vous pourrez payer ces frais directement au responsable du service d'accueil, en argent comptant.

### Départ et absence

- Si un enfant doit quitter le camp de jour avant la fin de la journée, il devra remettre au moniteur un billet signé d'un parent.
- Pour le service d'accueil, l'enfant n'est pas autorisé à quitter seul sans l'autorisation préalable des parents. Par mesure de sécurité, les noms des personnes autorisées à venir chercher votre enfant doivent nous être fournis. Si une personne étrangère au camp de jour doit venir chercher votre enfant, veuillez en aviser le personnel. **La signature du parent est exigée au départ de l'enfant.**
- Les parents doivent téléphoner au centre pour aviser le personnel de l'absence d'un enfant. **Veuillez prendre note que dans le cas contraire, aucun appel ne sera placé de la part de l'animateur afin de valider l'absence de l'enfant.**

### Communiquer avec l'un des centres

Nous possédons des répondeurs téléphoniques. Donc, si vous désirez des informations ou si vous voulez nous aviser d'une absence, d'un retard ou autre, veuillez nous laisser un message.

À compter du **29 juin**:  
Centre St-François d'Assise : **514 872-6390**  
Centre Pierre-Bernard / camps spécialisés / administration des Loisirs Ste-Claire : **514 872-6328**  
Aréna Clément-Jetté : **à venir**

### Camps spécialisés

Un enfant inscrit à un camp spécialisé en **DANSE**, en **ARTS PLASTIQUES**, en **SCIENCES** ou en **ÉCHECS** et qui ne **fréquente pas** le service d'accueil, doit se présenter et être récupéré directement au centre Ste-Claire (8695 rue Hochelaga, suite 201), aux heures de début et de fin de camp. **Si celui-ci est aussi inscrit au service d'accueil (AM et/ou PM), il doit se présenter et être récupéré directement au centre Pierre-Bernard (3055 Mousseau).** Un service de navette pédestre assure le transfert des jeunes d'un point de service à un autre. Afin de respecter l'horaire de celle-ci, il est préférable que votre enfant soit présent au centre avant 9h10, heure de départ de la navette.

Un enfant inscrit à un camp spécialisé en **NATATION** qui **fréquente ou non** le service d'accueil, doit se présenter et être récupéré directement à l'aréna Clément-Jetté (8780 Dubuisson – entrée via l'accès principal), aux heures de début et de fin de camp. Un service de navette pédestre assure le transfert des jeunes vers la piscine Annie-Pelletier.

### Tenue vestimentaire et sac à dos

- L'enfant doit porter obligatoirement une tenue confortable : **espadrilles, short et t-shirt**. Pour la marche, la sécurité et le confort, les enfants doivent porter des espadrilles (pas de sandales ni de souliers à talons hauts).
- L'enfant doit toujours avoir en sa possession un sac à dos contenant : un maillot de bain, une serviette, un chapeau, de la crème solaire, **sa carte OPUS** (pour les 6 ans et plus) ainsi qu'un lunch froid. Le tout doit être bien identifié.
- Chaque enfant devra arriver au camp de jour avec une bonne couche de crème solaire appliquée par le parent, à la maison. Nos moniteurs ne sont pas autorisés à appliquer de la crème solaire aux enfants, à moins que le parent ait signé préalablement, l'autorisation sur le formulaire d'inscription (7 ans et moins)
- Les enfants inscrits au camp de natation doivent avoir leur **bonnet de bain**, leur **maillot de bain** ainsi qu'une **serviette**.

### Maladie

- Les parents doivent nous aviser si un enfant a une maladie ou une allergie quelconque.
- Aucun enfant **malade** (fiévreux, contagieux, etc.), ne peut être admis au camp de jour et/ou au service d'accueil. Nous vous prions de les garder à la maison. Si votre enfant a des poux, prière de nous en informer.
- Si un moniteur constate qu'un enfant est malade, il avisera les parents afin que ceux-ci viennent le récupérer.
- Le moniteur a le droit d'administrer un médicament à un enfant avec **une autorisation parentale écrite** seulement. De plus, le médicament doit être muni d'une prescription médicale originale et récente (nom de l'enfant, nom du médicament, dosage heure et durée d'administration)
- Les membres de l'équipe d'animation détiennent une formation en RCR/premiers soins et sont aussi aptes à administrer d'Épipen.

### Sorties

- Pour permettre au personnel du camp de jour de mieux connaître les enfants, il est exigé que les enfants soient présents au moins 2 jours précédents la grande sortie de la semaine.
- **Il est de VOTRE responsabilité de prendre connaissance des heures de départ et d'arrivée lors des sorties qui sont inscrites dans le journal hebdomadaire. La ponctualité est de mise. Un enfant qui arrive en retard risque de manquer le départ.**
- Le port du T-SHIRT DU CAMP DE JOUR est obligatoire lors des grandes sorties et ce, afin que votre enfant soit facilement identifiable.
- Nous tentons le plus possible de respecter les heures d'arrivée indiquées sur le journal hebdomadaire. Toutefois, nous ne sommes pas responsables des retards liés aux problèmes de circulation ou de transport en commun.

### Cartes OPUS

Tous les enfants âgés de 6 ans et plus doivent obligatoirement être munis d'une carte OPUS. **La politique de gratuité FAMILIALE annoncée par la STM ne s'applique pas aux camps de jour.** Assurez-vous donc que votre enfant possède le nombre suffisant de titres de transport sur sa carte OPUS afin qu'il puisse participer aux sorties nécessitant le transport en commun. Nous ne sommes pas responsables des cartes perdues, brisées ou volées.

### Repas et collation

- Les lunchs doivent être placés dans le sac à dos de l'enfant. Aucun contenant de verre n'est toléré et les repas chauds ne sont pas permis... il n'y a pas de four micro-ondes dans les parcs, en sortie ou à la piscine...
- Prévoyez deux collations par jour.
- Des **enfants allergiques aux arachides et aux noix** fréquentent nos camps de jour. Pour leur offrir un environnement sécuritaire, il est souhaité, dans la mesure du possible, de ne pas donner à votre enfant des aliments qui contiennent des arachides ou des noix. Ce geste serait grandement apprécié.

### Sécurité

- Le ratio réglementaire pour le groupe de 4 à 5 ans est de 1 moniteur pour 10 enfants. Pour les autres groupes, le ratio est de 1 moniteur pour 15 enfants. Conformément à la loi et par mesure de sécurité, ces ratios seront respectés.
- **Aucun véhicule n'est autorisé à pénétrer dans les cours d'école durant les heures de camp de jour (de 7h à 18h). La sécurité de vos enfants en dépend !**
- Il est strictement interdit aux parents d'entrer et de circuler dans les centres.

### Indiscipline et prévention de la violence

- L'intimidation, la violence verbale et/ou physique ne sont pas tolérées au camp de jour... ni de la part des enfants, ni de la part des parents, ni de la part de notre personnel
- Un enfant impoli, violent, indiscipliné ou turbulent qui ne respecte pas le code de vie, sera réprimandé de la façon suivante :
  1. Avertissement verbal par l'animateur et, si nécessaire, suivi avec le(s) parent(s) ou tuteur.
  2. Rencontre avec le(s) parent(s) ou tuteur et un membre de la direction.
  3. Avertissement écrit, rencontre avec le(s) parent(s) ou tuteur et suspension d'un jour.
  4. Expulsion (avec remboursement proportionnel au nombre de semaines d'activités restant moins les frais d'administration).
- Un parent violent, irrespectueux ou menaçant envers le personnel, un enfant ou un autre parent recevra un avis verbal du coordonnateur. En cas de récidive, un avis écrit d'interdiction d'accès au camp de jour sera émis.

Code de Vie	}	<b>Respect de soi</b> (ex : porter des vêtements décents et adaptés aux activités pratiquées, ne tolérer aucune forme de violence ou d'intimidation)
		<b>Respect des autres</b> (ex : employer un langage poli et respectueux envers, ne pas briser le bien d'autrui)
		<b>Respect du groupe</b> (ex : favoriser un climat d'appui mutuel et de solidarité)
		<b>Respect du matériel</b> (ex : ne pas détruire ou endommager le matériel et l'équipement mis à votre disposition,)
		<b>Respect de l'environnement</b> (ex : ne pas laisser traîner ses déchets, tenir les lieux propres et en bon état)

- Nous avons dorénavant une technicienne en éducation spécialisée au sein de notre équipe d'animation. Celle-ci peut être appelée à intervenir auprès des enfants. Elle est aussi en support à l'équipe d'animateurs au quotidien.
- **Important!** Si votre enfant a reçu une feuille de route, il est important que vous en preniez connaissance et assuriez un suivi auprès de l'animateur de votre enfant.
- **N'oubliez pas que les clubs de vacances sont constitués d'animateurs... ils ont tous une formation DAFA (Diplôme d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) exigée par la Ville de Montréal MAIS... ils ne sont pas des intervenants!**

### Programme d'accompagnement d'enfant à défi particulier

- Les enfants inscrits au programme d'accompagnement seront jumelés à un accompagnateur.
- Il est important pour le parent concerné par le programme, de communiquer toutes les informations pertinentes sur la situation de son enfant, à l'accompagnateur ou à la technicienne en éducation spécialisée.
- Chaque enfant aura un cahier de bord dans lequel l'accompagnateur inscrira les réussites ou les points à travailler, selon le plan d'intervention établi lors de la rencontre pré-camp.
- La contribution du parent est primordiale au bon déroulement du séjour de l'enfant.

### Autres règlements

- Tout changement d'adresse et/ou de numéro de téléphone, tant à la maison qu'au travail doit être communiqué aux responsables.
- Les patins à roues alignées (rollerblades), les jouets et les planches à roulettes ne sont pas acceptés à l'intérieur du camp de jour. Les bicyclettes doivent être verrouillées à l'extérieur.
- Nous ne sommes pas responsables des pertes et des vols.
- La gomme à mâcher est tolérée tant qu'elle demeure dans la bouche et qu'elle soit jetée dans la poubelle et non sur les planchers ou sous les tables et chaises.
- **L'argent de poche est interdit au centre en tout temps, les bijoux et les vêtements chics sont à éviter.**